

Projet de régie pub : les élus lancent un droit d'alerte

Les élus de l'UES étaient réunis en comité d'entreprise extraordinaire avec comme ordre du jour : « Information en vue de la consultation du comité d'entreprise portant sur le projet d'apport partiel d'actifs des sociétés de l'UES l'Est Républicain – La Liberté de l'Est vers la régie du pôle et ses conséquences sociales ».

Pour faire court : demander aux élus d'acter la mise en place de la régie pub et débattre de l'avenir des salariés concernés.

Les réponses et les arguments donnés par la direction aux multiples questions des salariés portées par les élus, n'ont pas été convaincantes. Rémunération, temps de travail, accords, statuts, qualité de vie au travail, quid des salariés qui refuseraient le transfert...

Les élus du Comité d'entreprise jugent la situation préoccupante pour les entreprises et pour les salariés. Ils ont décidé de lancer un droit d'alerte. Un expert et un cabinet d'avocats ont été nommés pour leur permettre d'obtenir des réponses précises sur la volonté affichée de Philippe Carli, représentant du pôle presse au Crédit Mutuel, de mettre en place une régie publicitaire au sein de nos titres.

Cette procédure entre dans une démarche syndicale qui doit amener à de véritables négociations pour aboutir à un « dialogue social de qualité tenant compte des spécificités de chaque titre », comme l'écrit Philippe Carli dans les documents présentés aux salariés et aux élus.